

Ensemble engagés dans une société en mutation pour un nouvel Art de vivre au travail !



COMMUNIQUE DE VOS ELUS CFDT

Le CT s'est réuni le 28 janvier 2014. Il a débuté à 14h pour finir à 17h45.
Ce qu'il faut retenir :

Charte du droit syndical et du dialogue social

La CFDT félicite les élus pour cette charte qui met en avant :

- *L'établissement public en fait un élément majeur de son management et tient à travers cette charte, à réaffirmer sa volonté d'associer le dialogue social aux politiques conduites en son sein dans l'intérêt de tous-agents, élus et représentants du personnel-et sa volonté de respecter, voire d'aller parfois au-delà du droit syndical.*
- *Pour leur participation à des réunions ou permanences sur le territoire de la Communauté d'agglomération, les représentants syndicaux bénéficieront de véhicule de service ou, en cas d'indisponibilité, de remboursement de frais de missions. La demande d'ordre de mission devra être jointe à la demande de congé syndical.*
- *L'encadrement doit veiller à moduler la charge de travail en fonction des absences de l'agent pour activités syndicales, lesquelles entrent dans le cadre de l'intérêt général de la collectivité.*

Vous pouvez penser que nous faisons des compliments facilement, mais sachez que ce que nous venons de négocier n'est pas une généralité dans les collectivités. Loin de là.

Vote à l'unanimité des OS et élus

Nous attendons maintenant la signature officielle avec le Président dans les jours à venir.

Fermeture des multi-accueils pour 2014

La CFDT avait demandé lors du dernier CT un prévisionnel des congés concernant le service Petite Enfance. Pourquoi ?

- 1) On nous demande de voter les dates de fermeture des crèches pour 2014 avec une particularité pour 3 crèches qui resteront ouvertes l'été.
- 2) Les agents de ces crèches, vont-ils pouvoir poser les congés qu'ils souhaitent ?
- 3) Va-t-on refuser leurs congés pour des raisons de service, si elles souhaitent poser entre le 04 et 22 août 2014 dans le cas où il y a pas assez d'agents des autres crèches qui viennent les remplacer ?

La réponse fut trop claire : *Il y aura aucun refus de congé ! La collectivité recrutera des remplaçants pour combler les manques, le cas échéant.*

Dont acte ! Mais des zones d'ombre subsistent sur ce sujet :

A-t-on réellement les moyens financiers pour remplacer les agents manquants, voir tous, pour assurer le service public dans ces trois crèches ?

Pourquoi ce refus de nous fournir un prévisionnel des congés ?

Il serait plus simple de prévoir combien d'agents sont nécessaire

en théorie en prenant la version haute (nombre d'agrément des trois crèches = x agents) et voir déjà si il y a des volontaires pour la période du 04 au 22 août.

suite derrière...



Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, pour nous, CFDT, ainsi que la CGT nous sommes abstenus.
FO et les élus ont voté pour.

Transfert de la compétence Scot

Pour la CFDT, nous demandons que les agents transférés ne perdent rien sur leur rémunération, régime indemnitaire compris. De plus ils devront bénéficier, comme l'ensemble des agents de l'agglo, de la prime de 1 550 € en fin d'année et des chèques vacances.

Les élus confirment qu'ils ne perdront rien sur l'ensemble de leurs rémunérations RI compris.

Le transfert sera effectif le 01 avril 2014 uniquement s'il y a eu notification de l'arrêté de préfecture. A ce jour toujours rien reçu des services préfectoraux.

La CFDT a demandé, dans le cadre d'une réflexion à avoir, s'il ne serait pas opportun de revoir l'organisation des pôles, car la logique voudrait que soit réuni le développement économique avec le futur service d'urbanisme, le Scot et le Plan Local de l'Habitat. C'est ce qui se pratique dans la majorité des agglomérations.

Réponse du président du CT : cette réflexion, si elle doit avoir lieu, se fera après les élections.

Mise a disposition des agents de la collecte des OM à la Sté Nicollin

La CFDT s'étonne que ce point apparaisse une fois l'externalisation faite alors que la législation qui impose un débat et un avis du CT avant celle-ci n'a pas été respectée malgré les demandes de la CFDT.

Etant un syndicat responsable, nous en prenons acte.

Protocole d'accord sur le temps de travail

Tout comme la charte sur le dialogue social, la CFDT félicite les élus pour cette accord qui respect la législation et prend en compte l'agent au travers des différents cycles de travail. Nous sommes d'autant plus satisfait que c'est la proposition que nous avons défendu, seul (FO, CGT FAFPT n'ayant pas voulu nous suivre), lors des négociations.

De plus cet accord, à la demande de la CFDT lors de la réunion du 22 janvier 2014, fixe la récupération à 1h15 pour 1h supplémentaire faite au-delà de 35h et 2h pour 1h faite un dimanche et/ou un jour férié.

Vous pouvez penser que nous faisons des compliments facilement, mais sachez que ce que nous venons de négocier n'est pas une généralité dans les collectivités. Loin de là, il suffit de regarder près de nous.

Vote à l'unanimité des OS et élus

Nous attendons maintenant la signature officielle avec le Président dans les jours à venir.

Questions diverses

- **L'administration présente un planning pour une réorganisation de la crèche de Laudun.**

La CFDT informe qu'il est impossible de comprendre ce document sans aucune note explicative. Pour la CFDT, on ne sait pas de quelle crèche il est question, que veut dire 1-2-3-4, des équipes, des agents ??? Sommes-nous en journée continue ou coupée ???

Une fois de plus, le service Petite Enfance ne respecte pas les élus du personnel et l'instance qu'est le comité technique. Alors faisons les idiots !

Sincèrement, les élus seraient-ils satisfait que les services leurs fournissent des documents tels que ceux fournis par le service pour les conseils ? NON !

Pour manque d'explication la CFDT votera contre. La CGT s'associe à notre décision.

Le président du CT a retiré la question. Elle sera représentée lors du prochain CT.

Sur le même sujet, la CFDT fait remarquer, juste pour information, qu'il existe des différences entre le planning voté en CT du Multi accueil de St Génies de comolas et celui affiché en structure.

Bizarrement nous ne sommes pas étonné.

Questions écrites CFDT

Petite enfance

- Le 11 décembre 2013, nous avons fait un courrier sur la continuité de direction du multi accueil de Pont-St-Esprit. A ce jour, plus d'un mois, nous n'avons toujours pas eu de réponse.

suite derrière...

Administration : Un courrier a été adressé le 07 janvier à la PMI pour avoir des éléments de réponse.



- Pouvons-nous connaître les délégations des directrices des multi accueil faites par le gestionnaire.

Pour rappel, l'article R2324-37-2 du Code de la Santé Publique précise :

« La personne gestionnaire d'un établissement ou d'un service précise, par écrit, les compétences et les missions confiées par délégation au professionnel qu'elle a chargé de la direction de l'établissement ou du service. Une copie de ce document est adressée au président du Conseil général du département qui a délivré l'autorisation ou donné l'avis prévu respectivement aux articles R2324-20 et R2324-22 ainsi que, le cas échéant, au conseil de l'établissement ou du service.

Le document précise la nature et l'étendue des délégations, notamment en matière de :

1. conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement,
2. animation et gestion des ressources humaines,
3. gestion budgétaire, financière et comptable,
4. coordination avec les institutions et les intervenants extérieurs. »

Administration : Ce document existe. Il est joint dans le dossier pour la PMI et la CAF.

La CFDT demande copie de ces documents.

Administration : Ils seront transmis rapidement

- Aujourd'hui, nous nous apercevons qu'il existe dans les crèches, pour les auxiliaires de puéricultures, une inéquité des plus flagrantes. En effet, les agents (AP) recrutés depuis la création de l'agglomération bénéficient de la prime de 10% mensuellement. Or, ces agents sont affectés dans certaines crèches où les AP transférées ne bénéficient pas de ces 10%. Lors du dernier CT, nous avons appris qu'un réajustement avait été fait dans certains services afin de pallier à cette inéquité entre agents.

Pouvons-nous étendre ce réajustement, très attendu des agents, au sein des multi-accueils et ainsi gommer cette injustice qui a vu le jour ?

Administration/élus : Cette question sera vu lors de la réforme du Régime Indemnitare. La première réunion aura lieu le 04 février 2014.

Administration générale

- Lors du dernier CT, nous vous faisons remarquer que l'agglomération s'était dotée d'un centre oenotouristique. A ce jour nous n'avons pas eu connaissance d'une quelconque organisation de ce nouveau « service » ni sur son fonctionnement alors que l'art. 33 loi n°84-53 du 26 janv. 1984 l'impose.

Administration : Une note d'information est fourni aux membres du CT.

La CFDT remercie l'administration pour ce document certes arrivé en retard mais très explicite. Comme quoi c'est possible !

Questions orales

- Quels aménagements sont possibles pour permettre aux agents de prendre leur déjeuner dans des locaux appropriés, notamment concernant le pôle aménagement et attractivité du territoire ou la salle de réunion sert de « salle de repas » et les anciens wc de « cuisine » ?

Administration : Les services vont regarder les possibilités.

- Il existe un problème de sécurité au sein du pôle Solidarité. Si un incendie se déclare en bas des escaliers de ce pôle, les agents ne peuvent pas évacuer, sauf en se jetant par les fenêtres. La seule issue a été condamnée par l'installation d'une porte, rejoignant le pôle EJJ, sans poignée.

Administration : Les services vont faire le nécessaire.

- Des agents ont écrit au Président concernant les jours de fractionnement et à ce jour n'ont toujours pas eu de réponse.

Administration : La réponse est dans le protocole sur le temps de travail. Pour 2013 seulement 2 agents ne bénéficieront pas de ces 2 jours de fractionnement.

La CFDT demande néanmoins de répondre aux agents.

suite derrière...



- Les agents se posent la question concernant les chèques vacances pour cette année. La CFDT rappelle qu'un groupe de travail devait être mis en place pour travailler sur ce sujet et trouver une solution.

Administration/élus : Il avait été convenu que le versement sous cette forme pour 2013 était exceptionnelle car non réglementaire. Le président rappelle que la CFDT avait reconnu cette situation. Les agents peuvent percevoir ces chèques vacances en cotisant au CNAS.

La CFDT rappelle, elle aussi au président, qu'il s'était engagé à réunir un groupe de travail pour trouver une solution afin que les agents ne perdent pas cette avantage. Nous rappelons aussi que si les agents cotisent aux CNAS ce n'est plus un avantage mais une épargne que malheureusement tous les agents ne peuvent pas le faire.

Il existe une solution légale. La CFDT demande donc pour le prochain CT l'inscription à l'ordre du jour « Principe de création d'un COS ». Cela répondrait à notre problématique de légalité.

Les OS prépareront un dossier à cette effet.

Administration/élus : Les élus doivent d'abord décider s'ils sont d'accord pour la création d'un COS.

Nous verrons !

PROCHAIN CT 18 mars 2014

